

nions sur ces sujets délicats. Aussi, après avoir adopté au projet de loi des pharmaciens un amendement dont l'opportunité est très douteuse, on s'empessa de chercher parmi les cinquante votants, les trente-six élus qui devaient faire partie du Bureau des Gouverneurs. Telles sont les affaires importantes pour lesquelles le *Canada Medical and Surgical Journal* voudrait voir la profession se prendre d'un si grand zèle.

La composition du comité nommé par le Collège pour faire rapport sur cette importante question, est d'ailleurs bien propre à faire naître des craintes que l'intérêt général ne soit sacrifié à des considérations particulières. Personnellement, nous n'avons rien à reprocher à aucun de ceux qui en font partie et nous sommes prêts à reconnaître la haute position qu'ils occupent dans le corps médical ; mais nous demanderons cependant si le Collège a pris les moyens de faire avancer ce projet de réforme, en nommant pour l'examiner quatre médecins, tous professeurs dans les Universités. Quoi ! la profession demande la réforme d'abus qui naissent précisément des pouvoirs exorbitants exercés par les Universités et l'on confie à quatre professeurs l'examen de cette question ! Il faut ignorer complètement la nature humaine pour croire que ces messieurs pourront faire rapport sur ce sujet avec toute l'impartialité désirable. On n'abandonne pas volontiers les privilèges que l'on possède, même quand ils s'exercent à notre propre détriment. D'ailleurs la profession, en dehors des Universités, qui réclame ces changements méritait au moins d'avoir quelques représentants dans ce comité. Non, l'on s'est contenté de nommer certains professeurs qui, pour la plupart, ne se sont jamais occupés de la question et on a laissé de côté certains hommes qui méditent depuis des années sur les moyens de rehausser le niveau de la profession et qui ont publié sur ces matières des travaux remarquables.

Malgré tout, nous voulons encore espérer, car nous désirons uniquement le bien général de la profession et nous comprenons que le moyen le plus expéditif, le plus pratique, c'est d'accomplir les réformes au moyen du Collège actuel, s'il veut s'y mettre avec bonne volonté. Si nous avons fait plus haut des réflexions sévères sur les travaux accomplis par le Bureau, ce n'est pas dans le but de jeter toute la responsabilité sur les membres, car nous avons déjà dit que la loi elle-même est en défaut et ne confère pas au Collège les pouvoirs nécessaires. Qu'on y prenne garde cependant. L'opinion des membres de la profession en général se prononce de plus en plus sur l'urgence des réformes et bientôt, bon gré mal gré, il faudra en venir à une solution. Il vaut bien mieux que le Collège prenne lui-même en mains la direction du mouvement, car, dans le cas contraire, la réaction pourrait aller trop loin, attaquer les fondations mêmes de l'édifice et démolir en voulant restaurer. Soyons certains